

Tous les seniors du Val-de-Marne bénéficient désormais d'un tarif réduit

Valérie Péresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités et de la Région Île-de-France, et Christian Favier, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne, ont signé ce matin la nouvelle convention concernant l'élargissement des conditions d'attribution du forfait Améthyste pour les retraités Val-de-Marnais imposables.

Déjà disponible pour les retraités non imposables, la carte Améthyste sera proposée aux retraités imposables de plus de 65 ans dès le 1^{er} janvier 2018. Elle leur permettra de bénéficier de 50% de réduction sur le prix en vigueur d'un passe Navigo annuel. Pour 420 € par an au lieu de 827,2 €, soit plus de 400 € d'économie, ils pourront donc se déplacer sur l'ensemble du réseau de transports en commun francilien.

Île-de-France Mobilités estime qu'environ 9000 Val-de-Marnais imposables sont concernés par cette nouvelle offre tarifaire dès 2018. Pour les personnes handicapées et les retraités non imposables de plus de 60 ans, les conditions d'attribution d'Améthyste restent inchangées. Une simple participation financière de 25 € par an leur est demandée.

Pour Valérie Péresse : « *Nous souhaitons réparer une injustice. Les enfants, les élèves, les apprentis et les étudiants bénéficient d'un tarif réduit. Les salariés sont remboursés de la moitié de leur forfait Navigo par leur employeur... Actuellement, seuls les retraités imposables paient la totalité du passe Navigo. Avec ce forfait Améthyste nouvelle formule proposé par Île-de-France Mobilités et le département du Val-de-Marne, même les seniors imposables bénéficieront d'une carte annuelle toutes zones pour 420 €. Île-de-France Mobilités est en mesure de proposer ce dispositif aux autres départements.* »

Pour Christian Favier : « *Le Conseil départemental et Île-de-France Mobilités ont permis ensemble d'étendre les bénéfices de la carte Améthyste aux retraités imposables tout en assurant une réduction de 50% du coût supporté par l'utilisateur. Il s'agit d'un engagement fort de la majorité départementale en faveur de la justice sociale, de la liberté de se déplacer et du pouvoir d'achat des retraités. Cette extension représente un effort financier de plus d'1.5 million d'euros pour notre collectivité et devrait bénéficier à 9 000 personnes dès 2018. Elles s'ajouteront aux 48 000 retraités val-de-marnais non-imposables qui disposent de la carte Améthyste à 25 euros par an. Ce nouveau droit offert aux retraités imposables démontre la capacité des Départements à répondre concrètement aux besoins des habitants.* »



Contacts Presse

- **Île-de-France Mobilités** : Sébastien Mabile, Sebastien.mabile@stif.info , 01 47 53 28 42
- **Département du Val-de-Marne** : Patrick Hervy – patrick.hervy@valdemarne.fr , 01 43 99 70 75